



<https://www.artois-mobilites.fr/le-covoiturage-domicile-travail-en-quelques-chiffres/>

LE COVOITURAGE DOMICILE/TRAVAIL EN QUELQUES CHIFFRES

Les expérimentations menées par Artois Mobilités ont bien évidemment pour objectif de déboucher sur des avancées concrètes de l'offre de mobilité TADAO. Le covoiturage en est le meilleur exemple récent.

Avant la pandémie, nous avons lancé un test mettant en concurrence 2 acteurs majeurs du covoiturage en France. Chacun avec sa solution et ses outils, l'un sur des communes de la CABBALR, l'autre sur les parcs d'activités de la CAHC. Pour être significative, l'expérimentation a dû être prolongée à cause des confinements successifs, mais, au final, c'est la société Klaxit qui a été retenue.

Le principe est le suivant : le covoiturage est offert aux passagers et Artois Mobilités rémunère les conducteurs de 2 à 4€ par passager et par trajet.

Aujourd'hui, cette offre de covoiturage subventionnée est déployée sur les 150 communes du territoire. Le moins que l'on puisse dire est que ce mode de transport rencontre un succès grandissant auprès de nos concitoyens : entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022, le nombre de covoiturages a augmenté de +639.82 %.

Voici les chiffres pour Klaxit en date du 17 octobre 2022 :

Page 1/2





Page 2/2

ARTOIS MOBILITES
39, rue du 14 juillet - CS 70 173
62303 LENS cedex
Tél : 0800 409 209 - contact@am62.fr
Heures d'ouverture du lundi au vendredi :
8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

